

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 155
N° 30 - Numera Taae

TE. VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 28
no Atete 2006

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Lois du pays

Loi du pays n° 2006-19 LP/APF du 28 août 2006 portant modification de l'article 87 de la délibération n° 95-215.AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française 378

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Erratum à l'annexe 1 de l'arrêté n° 561 CM du 19 juin 2006. (JOPF n° 26 du 29 juin 2006, page 2141, et n° 28 du 13 juillet 2006, page 2340) 378

EXTRAITS

Arrêté n° 889 CM du 23 août 2006 portant modification des arrêtés n° 1547 CM du 7 novembre 2000 modifié et n° 19 CM du 9 janvier 2001 modifié relatifs à une autorisation d'occupation temporaire de divers emplacements du domaine public maritime sis à Nunue, commune de Bora Bora, accordée au profit de la société Beachcomber SA 384

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LOIS DU PAYS

LOI DU PAYS n° 2006-19 LP/APF du 28 août 2006 portant modification de l'article 87 de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française.

NOR : PEL0600156LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française,

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article 1er.— L'article 87 de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française est ainsi rédigé :

“*Art. LP 87.*— La limite d'âge pour les fonctionnaires est fixée à 60 ans.

Les fonctionnaires ne peuvent être maintenus en fonction au-delà de cette limite d'âge, sauf dans les cas suivants :

- la limite d'âge est repoussée de plein droit, sur demande du fonctionnaire, à due concurrence du nombre d'années restant à cotiser pour obtenir une retraite à taux plein de la tranche dite “A”, sans que cette prolongation d'activité soit supérieure à cinq ans, sous réserve que la demande du fonctionnaire soit accompagnée d'un état de sa situation au regard du régime de retraite de la Caisse de prévoyance sociale ;
- la limite d'âge peut, sur demande du fonctionnaire, être reculée d'une année par enfant à charge, sans que la prolongation d'activité soit supérieure à cinq ans, étant entendu que la notion d'enfant à charge est celle prévue par la réglementation de la Caisse de prévoyance sociale ;
- la limite d'âge peut être reculée à la demande de l'autorité compétente, et après accord du fonctionnaire, lorsque l'agent occupe un emploi dans un secteur où l'administration de la Polynésie française manque de personnel qualifié, sans que la prolongation d'activité soit supérieure à huit ans. Au-delà de 65 ans, la prolongation d'activité est accordée pour une durée d'un an renouvelable, sous réserve d'un examen médical annuel effectué par le service de médecine professionnelle et préventive de l'administration, constatant l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses fonctions. Le recul de la limite d'âge ne peut être décidé que pour des agents occupant des fonctions nécessitant un haut niveau de technicité ou difficiles à pourvoir du fait de la situation géographique de leur lieu d'exercice et doit être précédé de l'avis de la commission administrative paritaire compétente.

Sous peine d'irrecevabilité, les demandes de prolongation doivent intervenir au moins trois mois avant la survenance de la limite d'âge.”

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 28 août 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et de la fonction publique,*
Pierre FREBAULT.

Travaux préparatoires :

- Avis du conseil supérieur de la fonction publique dans sa séance du 9 janvier 2006 ;
- Avis n° 5-2006 HCPF du 27 mars 2006 du haut conseil de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 475 CM du 22 mai 2006 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Rapport n° 64-2006 du 20 juin 2006 de Mme Maryse Ollivier, rapporteur du projet de loi du pays ;
- Adoption en date du 7 juillet 2006 ;
- Publication à titre d'information au JOPF n° 29 du 20 juillet 2006.

ARRÊTES DU CONSEIL DES MINISTRES

ERRATUM à l'annexe 1 de l'arrêté n° 561 CM du 19 juin 2006. (JOPF n° 26 du 29 juin 2006, page 2141, et n° 28 du 13 juillet 2006, page 2340).

ARRÊTE n° 561 CM du 19 juin 2006 fixant la liste des filières prioritaires, le nombre et le niveau d'étude requis pour bénéficier de la bourse majorée, au titre de l'année universitaire 2006-2007.

NOR : DES0602046AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 25 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire et comptable de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-114 APF du 13 décembre 2005 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2006 ;

Vu l'arrêté n° 366 CM du 13 avril 2006 portant réglementation des allocations de la Polynésie française pour études supérieures ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 juin 2006,

Arrête :

Article 1er.— En application de l'article 19 de l'arrêté n° 366 CM du 13 avril 2006 susvisé, le nombre de bourses majorées est attribué par filière prioritaire et selon le niveau d'étude requis pour en bénéficier, conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2.— L'arrêté n° 406 CM du 28 juin 2005 modifié fixant les filières prioritaires, le nombre et le niveau d'étude requis pour bénéficier de la bourse majorée au titre de l'année universitaire 2005-2006 est abrogé.

Art. 3.— Le vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication, chargé de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement, le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la

promotion des langues polynésiennes, et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique, chargé de la réforme de l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juin 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président, ministre du tourisme,
de l'économie, des finances, du budget
et de la communication,*
Jacqui DROLLET.

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur;*
Jean-Marius RAAPOTO.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et de la fonction publique,*
Pierre FREBAULT.

ANNEXE 1

FILIERES D'ETUDES PRIORITAIRES POUR L'ATTRIBUTION DE BOURSES MAJOREES

AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2006-2007

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nb de Nvlles dmdes	Nb de Renouv.	Total	Montant mensuel
MAE - Agriculture		Entomologiste phytopatologiste	2 MASTER bioprotection et biotechnologies pour l'environnement	2 MASTER bioprotection et biotechnologies pour l'environnement	1	1	2	100 000
		Ingénieur agronome	2 Ecole d'ingénieur agronomie spé.nutrition humaine	2 Ecole d'ingénieur agronomie spé.nutrition humaine	1	1	2	100 000
		Technicien des services vétérinaires	2 BTS technicien des sces véto (INFOMA)	2 BTS technicien des sces véto (INFOMA)	2	1	3	75 000
		Technicien spécialisé en agriculture tropicale	1 BTS agricole dvpt agriculteur en région chaude	1 BTS agricole dvpt agriculteur en région chaude		1	1	75 000
		Vétérinaire	2 vétérinaire cycle 2	2 vétérinaire cycle 2	1	1	2	100 000
Sous-totaux MAE					5	5	10	450 000
MDA - Dvpt Archipels	Economique et financière	Economiste, chargé d'analyse et de développement	BAC + 4 (2e cycle universitaire en éco., avec spécialisat ⁿ sur l'analyse et le montage de projets de dvpt d'investissement ou tout autre format ⁿ économiq. obtenue ds une école supérieure	BAC	1		1	100 000
Sous-totaux MDA					1	0	1	100 000
MDD - Dvpt Durable	Environnement	Ingénieur en prévention et traitement des pollutions	BAC + 5	Admission en 4e année d'études supérieures en environnement en école d'ingénieur ou en filière universitaire	1		1	100 000
	Environnement	Ingénieur en rudologie	BAC + 5	Admission en 4e année d'études supérieures en environnement en école d'ingénieur ou en filière universitaire	1		1	100 000
	Environnement	Ingénieur spécialiste	2 Ecole d'ingénieur génie des procédés	2 Ecole d'ingénieur génie des procédés		1	1	100 000
	Environnement	Ingénieur spécialiste	2 Ecole d'ingénieur thermique énergétique (ENSIATE)	2 Ecole d'ingénieur thermique énergétique (ENSIATE)		1	1	100 000
	Environnement	Ingénieur spécialiste	1 Ecole d'ingénieur eau environnement	1 Ecole d'ingénieur eau environnement		1	1	100 000
Sous-totaux MDD					2	3	5	500 000

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nb de Nvilles dmdes	Nb de Renouv.	Total	Montant mensuel
MEE - Education		Professorat	CAPET Gestion éco.et administrative	CAPET Gestion éco.et administrative		1	1	100 000
		Professorat	LICENCE 3 / CAPES HISTOIRE-GEOGRAPHIE	CAPES Hist/géo	1	4	5	100 000
		Professorat	1 MASTER psychologie du travail	1 MASTER psychologie du travail		1	1	75 000
		Professorat	CAPEPS	CAPEPS	2	2	4	100 000
		Professorat	LICENCE 3 MATHEMATIQUES	CAPES MATHEMATIQUES	1		1	100 000
		Professorat	AGREGATION MATHEMATIQUES	AGREGATION MATHEMATIQUES		1	1	100 000
		Professorat	LICENCE 3 / CAPES LETTRES MODERNES	CAPES lettres modernes	1	2	3	100 000
		Professorat	CAPES SVT	CAPES SVT		1	1	100 000
		Professorat	PLP maths phys.	PLP maths phys.	1	1	2	100 000
		Professorat	CAPE	CAPE		1	1	75 000
		Professorat	Agrégation économie gestion	Agrégation économie gestion		1	1	100 000
		Professorat	2 MASTER psychologie	2 MASTER psychologie		1	1	75 000
	DEP	Informatiques et statistiques / statisticien	LICENCE 3	2 MASTER	1		1	100 000
	DEP	Psychologie / Psychologue scolaire	LICENCE 3	1 MASTER	2		2	100 000
	DES	Documentaliste	LICENCE 3	CAPES DOCUMENTATION	1		1	100 000
	DES	Professorat	LICENCE 3	BIOTECHNOLOGIE SANTE ENVIRONNEMENT	1		1	100 000
	DES	Professorat	LICENCE 3	CAPES EDUCATION MUSICALE	1		1	100 000
	DES	Professorat	LICENCE 3	CAPES ESPAGNOL	1		1	100 000
	DES	Professorat	BAC + 2	PLP - LETTRES ANGLAIS	1		1	100 000
DES	Professorat	BAC + 2	PLP - LETTRES HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1		1	100 000	
Sous-totaux MEE					15	16	31	1 925 000
MER	Aquaculture	Chef de projet aquacole	1 MASTER ou diplôme équivalent ou qualificat° prof. ou diplôme étranger ou équivalence du niv. "M1" sous réserve d'une bonne pratique, de la langue française	DU - aquaculture - formation au management de projet	1		1	60 000
	Aquaculture	Chercheur	BAC +5 ou équivalence	Doctorat halieutique et biologie marine avec orientaiton aquaculture	1		1	100 000
	Aquaculture	Ingénieur aquacole	1 MASTER de bio. ou d'océanographie ou diplôme de fin d'études vétérinaires ou agronomiq. ou qualificat° prof. ou diplôme étranger ou équivalence du niv. "M1" sous réserve d'une bonne pratique de la langue française	MASTER biologie - spécialisation aquacole	1		1	100 000
	Aquaculture	Technicien aquacole	Niv. BAC; expérience prof. aquacole; personnes désirant acquérir les bases techniq. en aquaculture ds l'optique d'une installat° ultérieure, d'une volonté forte d'exercer ds le métier.	DU - aquaculture - formation à la gestion technique en aquaculture et aquariologie/ BTSA productions aquacoles	2		2	75 000
	Droit	Juriste international	2 MASTER of law			1	1	100 000
	Maritime	Capitaine 3000 UMS commerce	Titulaire du brevet de chef de quart passerelle	Capitaine 3000 commerce	1		1	75 000
	Maritime	Capitaine illimité	Titulaire du brevet de capitaine 3000 et avoir accompli en qualité d'officier breveté, postérieurement à la délivrance du brevet de capitaine 3000, 12 mois de navigat° effective	Capitaine	1		1	75 000
	Maritime	Mécanicien 3000 KW commerce	Titulaire du brevet de mécanicien 750 KW et justifier d'un tps de navigat° de 6 mois postérieurement à la délivrance du brevet ou justifier d'un tps de navigat° de 24 mois mini. en sce machine	mécanicien 3000 KW commerce	1		1	75 000
	Recherche	Biologiste moléculaire.	Doctorat physique 3N	Doctorat physique 3N		1	1	100 000
Sous-totaux MER					8	2	10	760 000

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nb de Nvilles dmdes	Nb de Renouv.	Total	Montant mensuel
MET	Equipement	Architecte	1 Ecole d'architecte	1 Ecole d'architecte	1	1	2	100 000
	Equipement	Architecte	4 Ecole d'architecture	4 Ecole d'architecture		2	2	100 000
	Equipement	Architecte	4 et 5 Ecole d'architecture	5 Ecole d'architecture		1	1	100 000
	Equipement	Architecte	3 Ecole d'architecture	3 / 4 Ecole d'architecture		2	2	100 000
	Equipement	Architecte paysagiste	1 Ecole d'architecte	1 Ecole d'architecte	1		1	100 000
	Equipement	Géomètre	1 Ecole d'ingénieur géomètre	1 Ecole d'ingénieur géomètre	1		1	100 000
	Equipement	Géomètre topographe	2 BTS géomètre topographe	2 BTS géomètre topographe		1	1	75 000
	Equipement	Informaticien programmeur	1 Ecole d'ingénieur	1 Ecole d'ingénieur	1		1	100 000
	Equipement	Ingénieur en bâtiment	1 Ecole d'ingénieur	1 Ecole d'ingénieur	1		1	100 000
	Equipement	Ingénieur en bâtiment	1 Ecole d'ingénieur de travaux publics spé.bâtiment	1 Ecole d'ingénieur de travaux publics spé.bâtiment		1	1	100 000
	Equipement	Ingénieur en bâtiment	2 Ecole d'ingénieur en bâtiment	2 Ecole d'ingénieur en bâtiment		1	1	100 000
	Equipement	Ingénieur en génie civil	1 Ecole d'ingénieur ou MAITRISE - DESS	1 Ecole d'ingénieur ou MAITRISE - DESS	1		1	100 000
	Equipement	Ingénieur en ouvrage maritime	1 Ecole d'ingénieur	1 Ecole d'ingénieur	1		1	100 000
	Equipement	Ingénieur génie civil	MASTER 1 génie civil	MASTER 1 génie civil		1	1	100 000
	Equipement	Ingénieur génie civil	4 Ecole d'ingénieur génie civil	4 Ecole d'ingénieur génie civil		1	1	100 000
	Equipement	Ingénieur génie civil	3 Ecole d'ingénieur	3 Ecole d'ingénieur		1	1	100 000
	Equipement	Ingénieur hydraulicien	1 Ecole d'ingénieur	1 Ecole d'ingénieur	1		1	100 000
	Equipement - Transport maritime	Juriste maritime	BAC+3	MASTER droit maritime	1		1	100 000
Equipement - Transport maritime	officier de 1re classe de la marine marchande	3e année de formation des officiers de 1re classe de la marine marchande	4e année de formation des officiers de 1re classe de la marine marchande	1		1	100 000	
Equipement - Transport maritime	Titre de formation professionnelle	Brevet de capitaine 200	Capitaine illimité	1		1	75 000	
Sous-totaux MET					11	12	23	1 950 000
MJC - Culture	Archéologie	Archéologue	Doctorat d'anthropologie ethnologie préhistoire	2 ou 3 doctorat d'anthropologie ethnologie préhistoire		1	1	100 000
	Ethnologie	Ethnologue	MASTER Ethnologie	MASTER Ethnologie		1	1	100 000
	Ethnologie	Ethnologue	MASTER langues et civilisations polynésiennes	MASTER langues et civilisations polynésiennes		1	1	100 000
	Patrimoine	Conservateur Patrimoine	Doctorat archéologie	Doctorat archéologie		1	1	100 000
	Patrimoine - Musique	Professeur de musique	D.E.M. (Diplôme d'études musicales)	C.A. (Certif. d'aptitude aux fonct° de prof. ds les conservatoires nationaux de région ou les écoles nationales de musique) D.E. (Diplôme d'Etat aux fonct° de prof. ds les conservatoires nationaux de région ou les écoles nationales de musique)	3		3	100 000
Sous-totaux MJC					3	4	7	500 000

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nb de Nvlles dmdes	Nb de Renouv.	Total	Montant mensuel
MLA - Logement	Electricité	Ingnéieur en électricité de production méthodes	3 Ecole d'ingénieur	3 Ecole d'ingénieur		2	2	100 000
Sous-totaux MLA					0	2	2	100 000
MPA - Solidarité	Sociale	Assistant de service social	3 formation assistante soc.	3 formation assistante soc.		4	4	75 000
	Sociale	Assistant de service social	2 formation assistante sociale	2 / 3 formation assistante sociale		6	6	75 000
	Sociale	Conseiller en économie sociale et familiale	BTS ESF	D.E.C.E.S.F.	2		2	75 000
	Sociale	Conseiller en économie sociale et familiale	1 BTS ESF	1 BTS ESF		2	2	75 000
	Sociale	Conseiller en économie sociale et familiale	2 BTS ESF	2 BTS ESF		1	1	75 000
	Sociale	Educateur spécialisé	2 Educateur spécialisé	2 Educateur spé.		2	2	75 000
	Sociale	Educateur spécialisé	1 Educateur spé.	1 Educateur spé.		3	3	75 000
Sous-totaux MJC					2	18	20	525 000
MSP - Santé	Santé	Coordonateur de prévention (Santé sécurité au travail)		MASTER PRO éducation et promotion de la santé		1	1	75 000
	Santé	Dentiste	2e année PCEO dont 2		3		3	125000
	Santé	Dentiste	PCEO 3	PCEO 3		1	1	125 000
	Santé	Dentiste	OTHTCO	OTHTCO		1	1	150 000
	Santé	Ecoles spécialisées paramédicales	1 Ecole ou DTS (après octention PCEM 1)	Kinésithérapeutes	3		3	75000
	Santé	Ecoles spécialisées paramédicales	1 Ecole ou DTS (après octention PCEM 1)	Technicien de laboratoire	1		1	75000
	Santé	Ecoles spécialisées paramédicales	1 Ecole ou DTS (après octention PCEM 1)	Diététicien	1		1	75000
	Santé	Ecoles spécialisées paramédicales	DCEO 1	DCEO 1		1	1	75 000
	Santé	Gestion / Directeur / Inspecteur	2 MASTER santé publique option analyse et gestion des ETS de santé	2 MASTER santé publique option analyse et gestion des ETS de santé		1	1	100 000
	Santé	Ingénieur biomédical	Entrée en formation spécialisée biomédicale (soit MASTER PRO 1 ou 2, soit autre)		1		1	100000
	Santé	Ingénieur biomédical	3 Licence professionnelle biomédical	3 Licence professionnelle biomédical		1	1	100 000
	Santé	Manipulateur électro radio	2 formation manipulateur électroradiologie médicales	2 formation manipulateur électroradiologie médicales		1	1	75 000
	Santé	Manipulateur radio	1 Ecole ou DTS (après octention PCEM 1)		4		4	75000
	Santé	Médecin	2e année PCEM2		8		8	125 000
	Santé	Médecin	DCEM 1	DCEM 1		1	1	125 000
	Santé	Médecin	DCEM 3 (radiologie)	DCEM 3 (radiologie)		1	1	150 000
	Santé	Médecin	DCEM 1	DCEM 1 / DCEM 2		5	5	125 000
	Santé	Médecin	PCEM 2	PCEM 2		2	2	125 000
	Santé	Médecin	TCEM 1 (cardiologie)	TCEM 1 (cardiologie)		1	1	150 000
	Santé	Médecin	DCEM 3	DCEM 3		1	1	150 000
	Santé	Nutritionniste	Licence professionnelle nutrition appliquée	Licence professionnelle nutrition appliquée		1	1	100 000
	Santé	Pharmacien	2e année PCEP 2		1		1	100000
	Santé	Pharmacien	4 Pharmacie	4 / 5 Pharmacie		2	2	100 000
Santé	Psycho clinicien	1 MASTER psychologie clinique développementale	1 MASTER psychologie clinique développementale		1	1	100 000	
Santé	Psycho clinicien	1 MASTER psychologie clinique développementale spé.pathologique	1 MASTER psychologie clinique développementale spé.pathologique		1	1	100 000	
Santé	Psycho clinicien	1 DESS ou MASTER PRO		1		1	100000	
Santé		2 Kinésithérapie	2 Kinésithérapie		1	1	75 000	
Sous-totaux MSP					23	24	47	2 850 000

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nb de Nvilles dmndes	Nb de Renouv.	Total	Montant mensuel
MTE - Emploi	Droit	Juriste en droit notarial	2 MASTER droit notarial	2 MASTER droit notarial		2	2	100 000
	Droit	Juriste en droit notarial	1 MASTER droit notarial	1 MASTER droit notarial		1	1	100 000
	Droit	Juriste en droit notarial	2 MASTER droit des entreprises	2 MASTER droit des entreprises		1	1	100 000
	Informatique	Ingénieur chef de projet	MASTER	MASTER	1		1	100 000
	Informatique	Ingénieur d'études	MASTER	MASTER	1		1	100 000
	Informatique	Ingénieur en organisation informatique	MASTER	MASTER	1		1	100 000
Sous-totaux MTE					3	4	7	600 000
MPP - Télécom	Télécommunication	Ingénieur en télécom.	3 Ecole d'ingénieur réseaux télécom	3 Ecole d'ingénieur réseaux télécom		3	3	100 000
	Télécommunication	Ingénieur en télécom.	2 Ecole d'ingénieur des technologies de l'information et du management cycle 1	2 Ecole d'ingénieur des technologies de l'information et du management cycle 1		1	1	100 000
	Télécommunication	Ingénieur en télécom.	1 Ecole nationale sup.d'ingénieurs	1 Ecole nationale sup.d'ingénieurs		1	1	100 000
Sous-totaux MPP					0	5	5	300 000
PR	Relations internationales	Interprète	3 interprétariat institutions d'entreprises angl.espa.Italien, franç.	3 interprétariat institutions d'entreprises angl.espa.Italien, franç.		1	1	100 000
Sous-totauxPR					0	1	1	100 000
VP	Economie - Comptabilité	Gestion des ressources humaines	Licence gestion management	MASTER 1 gestion management		1	1	100 000
	Finances	Analyste-financier	MAITRISE	MAITRISE	1		1	100 000
	Finances	D.E.C.F	2 DECF	2 DECF		1	1	100 000
	Finances	Ecole de commerce	2 Ecole sup.de commerce	2 Ecole sup.de commerce		1	1	100 000
	Finances	Ecole de commerce	3 Ecole SUPCO	3 Ecole SUPCO		1	1	100 000
	Finances	Ecole de commerce	3 Ecole de commerce et de management	3 Ecole de commerce et de management		1	1	100 000
	Finances	Ecole de commerce	1 Ecole de commerce	1 Ecole de commerce		2	2	100 000
	Finances	Ecole de commerce	2e année INT Management	2e année INT Management		2	2	100 000
	Finances		3 Ecole d'ingénieur sup.info.opt° dvpt	3 Ecole d'ingénieur sup.info.opt° dvpt		1	1	100 000
	Informatique - finances	Ingénieur informaticien	3 Ecole d'ingénieur génie informatique	3 Ecole d'ingénieur génie informatique		1	1	100 000
	Informatique - finances	Ingénieur informaticien	2 Ecole d'ingénierie informatique	2 Ecole d'ingénierie informatique		3	3	100 000
	Tourisme	Manager dans les agences réceptives	2 MASTER audit contrôle finance opt° ingénierie contrôle hôtellerie tourisme	2 MASTER audit contrôle finance opt° ingénierie contrôle hôtellerie tourisme		1	1	100 000
	Tourisme	Manager dans les agences réceptives	2 MASTER dvpt et promo des aménagements touristiques	2 MASTER dvpt et promo des aménagements touristiques		1	1	100 000
	Tourisme	Responsable restauration, amélioration qualité du service	4 bachelor of science in hospitality management	4 bachelor of science in hospitality management		1	1	100 000
Sous-totaux VP					1	17	18	1 400 000
Total					4	27	31	2 400 000

NOR : DAF0602558AC

Par arrêté n° 889 CM du 23 août 2006.— Les articles 1er et 2 de l'arrêté n° 1547 CM du 7 novembre 2000 modifié portant transfert au profit de la société Tahiti Beachcomber SA des concessions temporaires du domaine public maritime sises à Nunue, commune de Bora Bora (ISLV), précédemment accordées à la société Moana Beach SA, sont modifiés ainsi qu'il suit :

I - Le dernier alinéa de l'article 1er est remplacé par les dispositions suivantes : "Et tel que le tout figure sur le plan référencé D : M 102-06 dressé le 30 mai 2006 par la société Topo Pacifique et le plan de délimitation n° 986-213-21-9936 de la direction de l'équipement, arrondissement infrastructure, dressé le 6 février 2002".

II - A l'article 2, le deuxième et le troisième alinéas sont remplacés par les dispositions suivantes :

“ sur la concession cadastrée section AC n° 27 : 30 bungalows sur l'eau et une unité de service, un ponton nautique, un ponton de réception et un ponton de sécurité ;

- sur la concession cadastrée section n° 33 : 11 bungalows sur l'eau, une unité de service et un ponton de sécurité ;”.

Le dernier alinéa de l'article 1er de l'arrêté n° 19 CM du 9 janvier 2001 modifié autorisant l'extension de la concession temporaire d'un emplacement du domaine public maritime, sis à Nunue, commune de Bora Bora, au profit de la société Beachcomber SA, est remplacé par les dispositions suivantes : "Et tel que le tout figure sur le plan référencé D : M 102-06 dressé le 30 mai 2006 par la société Topo Pacifique".